

CONCESSION THOMÉ DE LA CROIX-CUVELIER. FÉCULERIE DE LUC-NAM (TONKIN)



M. Paul THOMÉ,
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1902)

Marie-Louis-Édouard Irénée Paul THOMÉ,
directeur pour le compte du Syndicat lyonnais d'études pour l'Indo-
Chine, puis propriétaire du domaine de la Croix-Cuvelier

Né à Montoison (Drôme), le 17 juin 1850.

Marié à Sainte-Foy-L'Argentière (Rhône), le 2 septembre 1880, avec Marie-Oriane de Gayardon de Fenoyl (1860-1953), sœur aînée de [Jacques](#), colon au Tonkin, puis dans les affaires de nickel néo-calédonien. Dont Georges (1881-1914), Marguerite (1883-1922), Charles (1888-1922, Gabrielle, Maire (1895) et Robert (1902-1993).

Engagé volontaire, bien que fils unique de veuve, dans les mobiles de la Drôme comme sous-lieutenant, puis lieutenant (1870-1871).

Élève de l'École forestière de Nancy.

Garde général des forêts (1874).

En disponibilité à sa demande (1880).

1/1

2/2

Chargé par le sous-secrétaire d'État aux colonies d'une mission d'études forestières en Annam-Tonkin (1889).

Créateur du domaine de la Croix-Cuvelier.

Président du Syndicat des planteurs, puis de la chambre d'agriculture du Tonkin (1894-1900).

Membre du conseil de Protectorat (1894).

Membre du Conseil supérieur de l'Indo-Chine (1897-1900).

Commissaire général de l'[exposition de Hanoi](#).

Chevalier du mérite agricole à l'occasion de l'Exposition universelle de Lyon (*Journal officiel de la république française*, 8 mai 1895)

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 novembre 1902, parrainé par Théophile Piry, secrétaire général des Postes impériales chinoises.

Etc.

Décédé à Paris, le 31 juillet 1914.

1892 (juin) : Paul Thomé entame la culture du pavot sur une concession obtenue par le Syndicat lyonnais d'études de l'Indo-Chine (voir ci-dessous).

AU TONKIN (*Le Pays*, 7 mai 1893)

Les nouvelles apportées par le dernier courrier ne sont que d'intérêt secondaire :

M. le colonel Gallieni vient d'aller visiter la région du Loch-Nam jusqu'à An-Chau. Il s'est arrêté pendant un jour à la ferme de la Croix-Cuvelier, le nouveau domaine du Syndicat lyonnais, et il en a rapporté une excellente impression. La population de Thos et de Mans, tous anciens pirates et qui représente environ 80 familles, travaille avec vigueur aux rizières et se charge de la police de la région. Depuis plus de cinq mois, il n'y a plus eu la moindre alerte.

LUC-NAM (*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1893)

On nous écrit :

« Grâce à la largeur de vue de M. le commandant du 1^{er} territoire militaire, l'exploitation agricole, dirigée par M. Thomé, sur sa concession de 4.000 hectares à la Croix-Cuvelier, est en excellente voie de réussite.

M. le colonel Gallieni, qui s'est parfaitement rendu compte de l'intérêt qu'il y avait pour la région à voir se développer une entreprise de ce genre, a proposé à M. le gouverneur général l'adoption de diverses mesures destinées à donner à cette station agricole de gros moyens d'action.

Empressons-nous de dire que tout ce qui avait été demandé a été spontanément accordé par M. le gouverneur général, et nous sommes heureux de le constater. M. Thomé a, sur tout le territoire qu'il occupe, les mêmes attributions qu'un résident ; il est, par le fait, le représentant du chef du territoire et tous les indigènes doivent s'adresser directement à lui pour toutes les affaires à régler. Il nomme seul ses chefs de canton et les maires des villages.

Afin de l'aider à l'installation de nouvelles agglomérations, une somme de 2.000 \$ a été mise à sa disposition.

Le jardin botanique d'Hanoï, dans le but de hâter la production, doit lui fournir gratuitement, ainsi qu'aux indigènes, tous les plants et graines dont ils auront besoin.

En plus des *linhs-co*, qui occupent le blockhaus construit sur la concession, deux soldats d'infanterie de marine ont été détachés pour servir de chefs de culture.

La Croix-Cuvelier va être reliée incessamment par de bonnes routes aux postes de Chu et de Lam et trouvera aussi un débouché sur Phu-lang-Thuong par l'ancienne route de Luc-nam–Tam-ra que le territoire remet en état.

Voilà certes de la bonne besogne, et si l'exemple donné par M. le colonel Gallieni pouvait être imité dans d'autres régions, nous verrions, dans un avenir prochain, de nombreux centres agricoles se développer, remettre en valeur des terrains laissés en friche et aider puissamment à la pacification définitive du pays. »

L'AVENIR DU TONKIN AU POINT DE VUE AGRICOLE
(deuxième article)
par Maurice Lewandowski
(*Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon*, 22 mars 1894)

.....
Nous ne saurions, en effet, pour donner corps à notre opinion, prendre de meilleur exemple que le domaine de la Croix-Cuvelier, intéressant pour nous a un double titre : d'abord parce qu'il est la propriété du Syndicat lyonnais d'études pour l'Indo-Chine, puis, parce qu'il est sous la direction d'un de nos compatriotes, ingénieur agricole du plus grand mérite, M. Paul Thomé. Nous ajouterons que la participation brillante que va prendre cette entreprise à notre Exposition coloniale mettra en relief, aux yeux de tous, l'œuvre et l'homme.

Le domaine de la Croix-Cuvelier, situé à 3 kilomètres environ du poste militaire de Lam, représente une immense concession, d'une contenance de 4.000 hectares, agréablement découpée par une série de petits mamelons aux formes arrondies et sillonnée par de nombreux ruisseaux qui descendent des collines du Nord dans la plaine de Lam, pour se jeter dans un des grands cours d'eau de la contrée, la rivière de Lock-Nam. Desservi par la voie fluviale, le domaine l'est également par une route que le Protectorat a fait exécuter récemment. Il se trouve, en outre, à proximité du futur chemin de fer de Laokai à Tien-Yen-Kébao, qui lui permettra, dans l'avenir, d'écouler rapidement ses produits au Yunnan et à Hong-Kong.

La concession date du 15 octobre 1892. Frappé des avantages que présentait la création d'un centre agricole modèle, ainsi que de la valeur personnelle du directeur choisi par le syndicat, le protectorat fit de nombreuses exceptions à ses règlements pour faciliter l'installation d'habitants sur le domaine. Aussi, dans le court délai d'un an, et grâce à l'activité déployée par M. Thomé, la concession réunit-elle déjà 14 villages contenant 250 familles, comprenant chacune 4 à 5 travailleurs valides, femmes comprises. Chaque village a été constitué suivant l'usage annamite, en réunissant un groupe de familles et en leur attribuant sur les terres du domaine une surface de terrain suffisante pour subvenir à tous leurs besoins. Le Syndicat lyonnais a fait à chaque village, pendant la première année, l'avance des vivres, matériaux et semences nécessaires, ainsi que le prêt de buffles de labour et de divers instruments aratoires. Le terrain appartenant au concessionnaire est également prêté ou loué aux indigènes, moyennant une redevance annuelle en nature, évaluée à environ 10 piastres par famille. Cette redevance doit être payée par les bénéficiaires en main-d'œuvre ou en produits des champs qui leur sont prêtés. C'est aussi sous cette forme qu'ils remboursent les avances à eux faites pour la constitution des villages.

En résumé, le régime administratif établi pour le domaine de la Croix-Cuvelier est un peu exceptionnel au Tonkin. C'est un véritable *fief* féodal que le protectorat a constitué et organisé et qu'il a confié au Syndicat lyonnais, tout en conservant, naturellement, le contrôle des actes administratifs principaux. Est-il besoin de dire que l'autorité de M. Thomé est infiniment plus douce que celle des chefs indigènes, beaucoup de familles demandent à s'établir sous sa juridiction, sans même réclamer des avances de vivres ou d'argent ?

Au point de vue de l'exploitation de la concession, le Syndicat lyonnais a adopté la méthode qui paraissait être la moins coûteuse et la plus productive, c'est-à-dire le métayage. On remet d'avance aux indigènes la semence, les engrais et les vivres et, en retour, ceux-ci abandonnent les 2/3 de la récolte, le troisième tiers formant le bénéfice de leur travail. Groupés en famille, sous le régime administratif que nous avons indiqué, ils se répartissent sur les 4.000 hectares du domaine, occupent les terrains des plaines pour leurs rizières et s'adonnent, sur les coteaux non inondables, aux cultures riches qui font le principal objet de l'exploitation du Syndicat lyonnais.

Cette organisation décrite, il nous reste à passer en revue les diverses cultures créées ou en voie de création, enfin de dégager, des résultats déjà acquis à ce jour, les prémisses de leur développement futur. Nous avons, pour cela, un excellent guide en la personne de M. l'ingénieur Saladin, depuis longtemps connu par les remarquables travaux qu'il a faits avec M. Fuchs, sur les richesses minières de l'Indo-Chine. Revenu tout récemment d'un voyage de plusieurs mois dans l'Extrême-Orient, il rapporte la meilleure impression de son voyage à Lam et formule les appréciations les plus élogieuses sur l'œuvre accomplie par M. Thomé en très peu de temps et dans des conditions qui font honneur à son intelligence comme à son énergie.

.....

Syndicat lyonnais d'études pour l'Indo-Chine
Proposition de liquidation
(*Mémorial de la Loire*, 5 octobre 1894)

.....

Exploitations agricoles. — Le Syndicat avait obtenu du gouvernement du Protectorat une première concession de terrains abandonnés, d'une superficie d'environ 4.000 hectares, situés sur la frontière du Delta.

M. Thomé, ancien garde général des forêts, entreprit cette exploitation dès le mois de juin 1892 et y installa la culture du pavot.

Mais, d'après les règlements des concessions de terrains en Annam et au Tonkin, la première prise de possession n'est que temporaire, il faut que dans une période de trois ans, pour le tiers au moins de la propriété, et dans un délai de cinq ans pour la totalité, la mise en exploitation soit effective, pour que la concession devienne définitive.

Le Syndicat fut d'avis qu'il ne pouvait pas songer à présenter cette affaire avant la concession définitive, et qu'en tout cas, elle nécessiterait un assez gros capital difficile à trouver. Il se fit alors donner le privilège exclusif de la culture du pavot, et ceci pour vingt années.

Il fallait extraire l'opium du pavot dans des conditions à pouvoir lutter comme qualité avec celui déjà fourni par les provinces chinoises limitrophes. Un gros capital était nécessaire, et le Syndicat, malgré tous ses efforts, ne put arriver à se le procurer.

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1895)

Nous apprenons que M. Thomé, propriétaire du domaine de La Croix-Cuvelier, a fait une demande pour être autorisé à créer une jumenterie à Lam.

Le nombre des juments est fixé à vingt-cinq.

LE TOUR D'ASIE
par Marcel Monnier
(*Le Temps*, 1^{er} avril 1896)
[repris en volume chez Plon en 1899]

AU TONKIN
À la Croix-Cuvelier. — Un protectorat agricole

Il n'est guère de jour où l'on n'arrête aux abords de Phu-Lang-Thuong quelque individu à figure patibulaire. Le rôdeur est amené à la Résidence, puis, après un interrogatoire sommaire, va prendre place dans la geôle qui commence à être assez bien garnie. Mais quels pauvres-pirates, Seigneur ! Délabrés, hâves, miséreux, traînant des baillons extraordinaires. En vérité, ce métier-là n'enrichit pas son homme.

Et leurs armes ! Un choix de ferrailles des plus variés, de quoi faire la joie d'un collectionneur. Celui-ci porteur d'un vieux pistolet d'arçon, celui-là d'un coupe-choux. D'autres trimbalent des lances ; quelques-uns n'ont que des triques. Le dernier qui a comparu possédait pour tout instrument de travail une perche en bambou au bout de laquelle flottait le pavillon du protectorat. Esprit inventif auquel répugnaient les procédés vulgaires, le vol banal à main armée, il avait trouvé plus ingénieux d'établir à son profit un droit de péage sur le Loch-Nam. Tranquillement installé sur le seuil de sa paillote au bord de l'eau, il guettait l'approche des embarcations indigènes. Point de mise en demeure brutale, point de menaces. Il se bornait à hisser son pavillon et à enjoindre, avec un sérieux imperturbable, au propriétaire de la jonque ou du sampan, d'avoir à avancer à l'ordre pour « acquitter les droits ».

Je ne sais quel économiste anglais prétendait avoir procédé, non sans succès, à l'expérience suivante. Il avait fait fixer sur sa porte un tronc orné d'une plaque où étaient gravés ces simples mots : *Ici l'on souscrit*. Pour qui, pour quoi cet appel de fonds ? Questions oiseuses. Toujours est-il qu'il affirmait n'avoir jamais ouvert la boîte sans y découvrir quelque monnaie, parfois même une somme assez ronde. Les bateliers du Loch-Nam, paraît-il, ne témoignaient pas plus de curiosité que les bourgeois londoniens et s'exécutaient d'aussi bonne grâce. La barque accostait, et le patron déposait, sans surprise aucune, un certain nombre de sapèques entre les mains du gabelou improvisé. Cet état de choses durait depuis quatre ans et aurait duré bien davantage si notre homme n'avait eu l'idée fâcheuse de vouloir mettre à contribution les habitants du village situé sur l'autre rive, juste en face de sa cahute. Ceux-ci, jusqu'alors, avaient été exempts de tous droits et, par suite, laissaient faire, s'inquiétant peu que des étrangers eussent à payer pour naviguer sur la rivière. Peut-être même trouvaient-ils l'opération des plus ingénieuses et tenaient-ils son inventeur en haute estime. Mais, du jour où ils se virent molestés, ce fut une autre affaire. Ils poussèrent des cris d'aigle, et la milice avertie vint cueillir le péager. Ce dernier ne paraît pas affecté outre mesure par ce dénouement qu'il devait prévoir. Il est actuellement préposé, sous la surveillance d'un milicien, à l'arrachage des mauvaises herbes dans le jardin de la Résidence ; il accomplit sa tâche sans entrain, mais avec une philosophie parfaite.

Ces brigands ont peu de linge, des armes dérisoires. Tous, en revanche, ont des papiers, des paperasses, à profusion, des liasses de pièces compromettantes au point de

ne laisser aucun doute sur la profession exercée par leur possesseur. Jamais, chez nous, gibier de cour d'assises ne serait assez naïf pour garder sur lui, précieusement serré dans sa ceinture, un document où se liraient des indications de ce genre : « Le porteur de la présente se nomme un tel. Il doit se présenter sur notre ordre, chez Mme une telle, propriétaire, à l'effet de lui faire signer quelques billets de complaisance. » Ici c'est différent. Les papiers saisis sur le coquin disent en termes explicites qui il est, d'où il vient et ce qu'il va faire. Cela est exprimé le plus souvent en style pompeux, agrémenté de titres et de grades imaginaires, mais fort net. Témoin le billet que voici. Je l'ai transcrit, mot pour mot, sous la dictée du traducteur :

« Tiên-Quàn Chanh Canh Binh (le colonel des troupes de l'avant-garde) ordonne à ses hommes de se présenter au hameau de Lac-An, du village de Hoong-Vàn, chez Ba Xuong, pour exiger de celle-ci une somme de 50 piastres et deux rouleaux de soie en crépon noir. Car, dans cette maison, il y a des étrangers qui s'y sont installés pour faire leur commerce. La propriétaire est dans l'aisance, attendu qu'elle dépense assez d'argent. Si elle refusait d'obéir ou si elle tardait à satisfaire à cette exigence, elle serait mise en état d'arrestation, avec cangue au cou, pour m'être livrée.

Les porteurs de cet ordre pressant se nomment Dac et Trac. L'ordre est destiné à Ba Xuong. »

Notez que les susdits Dac et Trac, chargés de transmettre cette requête et, le cas échéant, de s'emparer de la destinataire récalcitrante afin de l'emmener, la cangue au cou, ne disposaient à eux deux, pour appuyer leurs dires, d'autre argument persuasif qu'un antique mousquet auquel manquaient le chien et la gâchette. Avec cela, pas fiers du tout, Dac et Trac, émaciés par de fréquents jeûnes et fort dépenaillés. Si ces gaillards-là constituent les troupes de l'avant-garde, que peut bien être le gros de l'armée ? J'ignore si Dac et Trac ont réussi dans leur mission. C'est très possible. Rien de plus étrange que la facilité avec laquelle deux loqueteux n'ayant pour arme qu'un fusil démantibulé, parfois même seulement une paire de gourdins, parviennent à terroriser tout un village. Au lieu d'empoigner les gredins et de les conduire sous bonne escorte au violon le plus proche, les habitants se laissent faire, donnent ce qu'on leur demande. J'ai vu des moutons regimber davantage sous les ciseaux du tondeur. Si ces populations, en immense majorité honnêtes, laborieuses, mais d'une passivité désespérante, avaient seulement conscience de leur force et apprenaient à faire, au besoin, leur police elles-mêmes, la piraterie aurait vécu ou du moins serait fort malade. C'est une éducation qui vaut la peine d'être essayée, et toute tentative en ce sens est intéressante au premier chef.

Aussi désirais-je vivement visiter la vaste concession de M. Thomé, dans la vallée du haut Loch-Nam. Le domaine s'appelle la Croix-Cuvelier, la ferme étant située à quelques pas du monument élevé à la mémoire du capitaine Cuvelier et des soldats français tués en 1885 en donnant l'assaut aux positions chinoises. L'habitation fortifiée a été construite sur l'emplacement même de l'ancienne redoute. Là se poursuit, depuis trois années, une expérience extrêmement curieuse de grand métayage qui à réussi au delà de toute espérance. Le système adopté consiste à fixer sur la concession une population indigène, subvenir à ses besoins, lui donner du riz pour se nourrir au début en attendant la première récolte, lui fournir des semences, des buffles, des instruments agricoles et les matériaux nécessaires à la construction des villages, lui rendre la confiance, la protéger enfin, dans le sens vrai du mot, la mettre en état de se protéger elle-même s'il le fallait. En retour de ces avances, de la prospérité et de la paix assurées, on demande aux cultivateurs une part de leur récolte et des journées de travail destinées à être consacrées tant à l'établissement et à l'entretien des routes qu'à des essais de cultures riches entreprises suivant des méthodes inconnues de l'indigène.

En juin 1893, quatre villages comprenant soixante-cinq familles étaient déjà créés aux environs de la ferme installée depuis huit mois à peine. Les avances en bétail,

semences, outillage agricole s'étaient élevées à environ 6.000 francs. Un an après, à la première récolte, les habitants versaient une redevance en nature de 35.000 kilogrammes de paddy évaluée à 1.800 francs.

En présence des résultats si vite obtenus, d'autres familles d'accourir ; les demandes d'admission affluaient. C'est alors que, sur la proposition du colonel Gallieni, commandant le 1^{er} territoire militaire, M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, prit une mesure que pourront critiquer les partisans de la centralisation à outrance, mais de nature à favoriser singulièrement le développement de cette entreprise coloniale. La concession, détachée du 1^{er} territoire militaire, devenait un canton distinct placé sous l'autorité directe de M. Thomé. Celui-ci cumulerait les fonctions d'administrateur, de juge de paix et d'agent du fisc. Ce colon prendrait des arrêtés, aplanirait les litiges, ferait rentrer l'impôt. C'était un protectorat dans le Protectorat, mais un protectorat d'un nouveau genre, ce qu'on pourrait appeler un protectorat agricole. L'effet produit fut décisif. Une commune de 1.000 habitants, Tam-Ry, demandait et obtenait que son territoire fût englobé dans la concession de la Croix-Cuvelier. Le domaine comprend, à l'heure actuelle, dans ses 5.000 hectares, 22 villages, 400 familles, une population désormais fixée, d'autant plus confiante et dévouée qu'elle échappe à l'autorité mandarine, dont les exigences sont parfois dures. Cette superbe vallée, naguère une des régions les plus désolées du Tonkin, dépeuplée par la piraterie et que sillonnaient les bandes circulant entre les massifs montagneux du Bao-Day et du Đông-Triêu, est aujourd'hui parfaitement paisible. Les villages se multiplient, les cultures s'étendent, les rizières reverdissent, l'homme reprend possession de la terre abandonnée.

J'avais écrit à M. Thomé pour lui annoncer ma visite. Deux jours plus tard, je le voyais arriver à Phu-Lang-Thuong dans sa petite charrette anglaise, et le lendemain, de bon matin, nous étions en route. La distance est de 40 kilomètres. À la limite de la concession, au village de Tam-Ry, nous prenons congé de notre escorte, inutile à présent. Les bandits ne se hasardent plus dans ces parages où le paysan a appris à faire bonne garde et à défendre son bien. Tandis que nous roulons, j'interroge mon aimable compagnon au sujet de l'administration intérieure du domaine, sur les cultures qu'il croit possible d'entreprendre, sur le revenu moyen, et mille autres choses encore. Et, tout en poussant son cheval, il répond à mes questions de la meilleure grâce du monde. Notre idée, me dit-il, c'est de créer, avec un capital déboursé peu important, une réserve de main-d'œuvre et, pour ainsi dire, un accumulateur de travail. Pour les travaux agricoles qui demandent des soins méticuleux, qui exigent la répartition, par petits groupes, des travailleurs sur des champs souvent éloignés des uns des autres, la main-d'œuvre des coolies payés à la journée n'est pas pratique : le coolie, généralement paresseux et insouciant, ne travaillera bien qu'autant qu'il se sentira surveillé ; il faudrait donc, en employant ce système, engager un personnel de surveillants européens nombreux et très coûteux. En outre, le coolie est un être essentiellement nomade ; on est exposé à le voir quitter la plantation au moment où une récolte est à faire, la besogne urgente. En employant, au contraire, une population fixée définitivement sur notre sol, nous avons toujours affaire aux mêmes travailleurs, nous pouvons les dresser, perfectionner leurs méthodes, les intéresser à la production en leur laissant une part de la récolte qu'ils font pour nous et en leur achetant cette part.

— Un servage atténué.

— Mon Dieu ! oui. Les habitants de la concession sont mes serviteurs et se considèrent eux-mêmes comme tels. Je ne fais qu'appliquer, d'une manière plus paternelle, le régime auquel des siècles de féodalité les ont accoutumés.

— Et le rendement ?

— Un hectare de rizière donne, comme rendement, suivant les années et la qualité du terrain, de 1.000 à 4.000 kilogrammes. En prenant pour base le chiffre minimum, la concession peut produire par an 1 million 1/2 de kilogrammes. Il faut 300 kilogrammes

de riz pour la nourriture d'un homme pendant un an ; dans les moins bonnes années, le domaine pourrait donc nourrir cinq mille personnes. J'ajouterai que nos gens ne s'adonneront pas exclusivement à la culture du riz. Une fois les anciennes rizières remises en valeur et agrandies sur tous les terrains disponibles de la plaine, la population, peu à peu, entreprendra, sur les terres élevées, de cultiver le coton à longue soie, le ricin vivace, le jute, le pavot à opium, le café, le tabac, que sais-je ! Il n'y aura plus alors qu'à lui acheter ses produits. Nous les obtiendrons ainsi à plus bas prix que par la culture directe à l'aide de coolies payés à la journée. Quant au revenu moyen du métayage en ces contrées, je vous dirai qu'étant donné, par exemple, une avance de capitaux de 20.000 francs, on peut compter sur une redevance annuelle de 5 à 6.000 francs en récolte. En ne demandant comme travail que vingt journées d'hommes par an et par famille, chiffre très modéré, je pourrais disposer de 6.000 journées pour les essais directs de diverses cultures. Ces redevances en travaux représenteraient certainement 2 à 3,000 francs. En outre, mes villages construisent et entretiennent les ponts, les routes, les chemins d'exploitation, exécutent tous mes transports.

— Et ces corvées ne sont pas trop impopulaires ?

— En aucune façon. L'usage en est établi chez ces peuples de temps immémorial. D'ailleurs, afin qu'on s'y prête de bon coeur, je délivre généralement une ration de riz par jour et par travailleur ou quelque autre gratification en nature, telle que du vin de riz, un panier de thé ou de poisson sec, après achèvement d'un travail d'ensemble, route, transport de marchandises ou défrichement. Les indigènes sont très sensibles à ces petites générosités qui ne coûtent pas cher et auxquelles leurs mandarins ne les avaient pas habitués. Je puis ainsi obtenir beaucoup. Tenez : j'ai fait exécuter en 1893 plus de 10 kilomètres de chemins d'exploitation de 2 mètres de large, sans bourse délier.

— Mes compliments !

Tout en causant, nous étions arrivés à la Croix-Cuvelier et descendions de voiture pour gravir la rampe assez raide qui conduit à l'habitation. Celle-ci est située sur un mamelon isolé, du haut duquel le regard embrasse un panorama superbe : toute la vallée du Loch-Nam, la rivière sinueuse et limpide, les croupes imposantes du Bao-Day et du Đông-Triêu où de larges espaces découverts échancrent les forêts, à la façon des prés-bois de nos régions alpestres. Le paysage, au déclin du jour, a des demi-teintes exquises.

La ferme et ses dépendances sont entourées d'une enceinte palissadée et d'un fossé. La maison tient du blockhaus, en ce sens que les pièces du rez-de-chaussée ne prennent jour que par des meurtrières. C'est là que, le repas du soir achevé, nous nous enfermons. Aucun domestique n'habite dans le corps de logis principal ; boys et gardiens ont leurs logements particuliers à quelques pas delà, près de l'enceinte. Mesure de prudence, indispensable dans les premiers temps, aujourd'hui passée en habitude, mais parfaitement superflue, les cinq mille hectares de la concession jouissant, depuis de longs mois, d'une sécurité complète.

J'ai passé là deux charmantes journées, parcourant les défrichements, visitant les nouveaux villages où les allures franchement cordiales de la population, les figures épanouies attestent la confiance revenue, une prospérité réelle. Tous ces gens-là ont déjà une réserve de paddy suffisante pour parer aux éventualités d'une récolte mauvaise ; des buffles dans leurs étables, du bien au soleil. Ils ne sont plus hantés par la crainte du pirate, et malheur au bandit qui s'aventurerait sur leurs terres. C'est un coin de vie patriarcale inattendu et bien curieux, cette petite province tonkinoise, absolument autonome, travailleuse, paisible, dirigée par un seul homme, par un simple particulier ! L'innovation est vraiment heureuse et fait honneur à ses promoteurs. Cela ne signifie point, tant s'en faut, qu'elle pourrait être tentée partout avec le même bonheur. Le succès, en pareil cas, dépend des circonstances et, surtout, de l'homme. Cependant, il n'est pas douteux que des mesures analogues, prises avec prudence,

auraient chance de donner de bons résultats sur d'autres points de la colonie. C'est ainsi qu'une concession a, tout récemment, été obtenue par MM. Gobert aux environs de Than-Ngûyen à l'effet de procéder à une expérience du même genre. Il y a tout lieu de croire que, là-bas comme ici, elle sera concluante.

L'administration de ce protectorat agricole est la simplicité même. Les villages de la concession forment autant de communes ayant chacune, à leur tête, un maire et des notables, sorte de conseil municipal. Un chef de canton choisi parmi les maires a l'autorité sur tous les villages. Lui-même relève directement d'un grand chef, M. Thomé. Un détail m'inquiétait, je l'avoue. Des avances en argent, bestiaux, semences, instruments agricoles, voilà qui est bien ; mais si le colon, une fois nanti, déménageait à l'improviste ! Renseignements pris, ces défections ne sont pas à craindre, et cela pour une bonne raison. Chaque commune constitue une sorte de ferme dont tous les habitants sont solidaires. En France, l'unité de ferme ou de métayage est une famille : ici, cette unité est un village, un groupe de familles. Les avances sont faites à la commune ; le maire et les notables en effectuent la répartition. Un compte est ouvert à chaque village ; y sont inscrites, d'une part, toutes les avances consenties au fur et à mesure des besoins ; d'autre part, les redevances fournies en récoltes ou en travail. Une famille pourrait disparaître sans tenir ses engagements: La chose est impossible avec un village entier. Une pareille agglomération ne pourrait décamper en bloc. Si quelques familles étaient tentées de le faire, les autres, responsables de la dette, sauraient bien les en empêcher.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation du travail à la Croix-Cuvelier. Quant à la sécurité et à la police, elles sont assurées en premier lieu par l'habitant lui-même. Les villages ont reçu des armes ; chaque localité possède de six à dix fusils suivant son importance. Ensuite, le soin de maintenir le bon ordre et la paix est confié à cinquante *linh-cô* (milice mandarine). Cette troupe a été recrutée, équipée par le gouvernement. Leur solde reste à la charge du chef de la concession. Ces hommes dépendent de lui seul, fournissent les gardes nécessaires et des veilleurs de nuit aux villages éloignés, pour peu que les émissaires signalent des rôdeurs dans la montagne. Ils prennent part, qui plus est, à tous les travaux, font le service de la ferme, de la poste, des écuries, s'occupent à l'entretien des bâtiments et du matériel. Plusieurs se sont spécialisés : tel est faucheur, tel autre charpentier, berger. Enfin, le soldat laboureur.

La veille du départ je restai bien avant dans la soirée à parler de toutes ces choses avec mon hôte, assis en plein air, devant la maison, sous la nuit bleutée par le clair de lune. Puis la conversation tomba, et, longtemps encore, nous demeurâmes ainsi, immobiles, sans nous apercevoir de la marche des heures, sans nous douter qu'il était déjà plus de minuit. Il y a de ces moments où le silence semble la suprême douceur. Je pensais à cet homme assis près de moi, perdu lui aussi dans des rêves, à cet homme dans toute la force de l'âge, d'une distinction rare, qui, depuis de longs mois, vit seul ici, loin des êtres chers, de sa jeune femme et de ses enfants. Ceux-ci attendent en France le moment d'aller le rejoindre, et ce moment paraît proche. Le domaine est sûr maintenant, l'habitation prête.

Je songeais aussi aux changements opérés en si peu de temps dans cette vallée qu'ensanglanta une guerre farouche, où trament encore, dans les sillons, des débris d'armes, des douilles vides, des lambeaux d'équipement et d'uniformes, tout le décrochez-moi ça hideux de la bataille.

La nuit était d'une paix souveraine, d'une tiédeur que tempérait un souffle de brise tombant des cimes du Dông-Trieu. Un frisson passait sur les rizières ; de loin en loin, un appel de veilleur, le grelot de bois d'un buffle à l'entrave, rien de plus. Sur le mamelon, à la place où tombèrent le capitaine Cuvelier et ses hommes fauchés par les balles chinoises, la croix se dressait, très blanche, comme agrandie sous la lueur astrale. Non, ce n'est point en vain que ces braves ont succombé. De la terre qui but leur sang monte

l'espoir des moissons prochaines. Et c'est la paix, cela, le renouveau, le recommencement éternel, la mort vaincue, la vie de demain qui s'élabore sur les tombes.

*
* *

[...] Au point de vue de la multiplicité des postes administratifs, le Tonkin n'a plus rien à envier à la Cochinchine. Les agents de tout grade s'y précipitent. De cette catégorie de colons, nos colonies n'ont jamais manqué et ne manqueront jamais. Mais les autres, les vrais, ceux qui cultivent, créent quelque chose avec leur argent ou leurs bras, combien sont-ils ? Une quinzaine. Et les succès dus aux efforts de cette poignée d'hommes font regretter davantage qu'ils trouvent si peu d'imitateurs. On ne les suit guère de France autrement que par la pensée et par la parole. On se dépense en projets, en évaluations, en statistiques bourrées de chiffres. La plupart colonisent surtout à domicile et n'ont pas souvent foulé le pont d'un bateau. Pendant la période de conquête, c'est une autre affaire, les volontaires affluent. C'est à qui partira ; on refuse du monde. L'expédition terminée, les gens et les capitaux ne passent pas volontiers l'isthme de Suez.

.....

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1896)

MM. Guillaume, Gobert, Thomé et Duchemin sont désignés pour faire partie du comité consultatif d'agriculture, M. Blanc, pharmacien, a été également choisi comme membre de cette compagnie.

[Visite officielle]
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1896)

M. Morel, résident-maire, parti en excursion est de retour à Hanoï depuis hier, après avoir visité Phu-lang-Thuong, la Ferme des Pins et le domaine de La Croix-Cuvelier à Lam

LUC-NAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1898)

L'épizootie des bêtes à cornes, qui avait presque disparu, vient de reprendre avec une nouvelle force. On signale de nombreux cas de typhus et de peste à la Croix-Cuvelier, dans les troupeaux de M. Piganiol à Phu-lang-Thuong, à Hung-hoa, chez M. Gilbert, à Hoabinh, etc.

LUC-NAM

(L'Avenir du Tonkin, 13 avril 1898)

À la suite de plusieurs cas de typhus survenus dans la concession de M. Thomé à la Croix Cuvelier, à Cam-ly dans la concession de M. Fournier et à Lien-bô chez M. Piganiol, la province de Bac-giang a été déclarée, dans toute son étendue, en état d'infection de peste bovine. Cette déclaration entraîne l'application des mesures suivantes :

1° Interdiction de conduire des bœufs et des buffles hors de la province de Bac-giang et de les faire circuler dans l'intérieur de cette province ;

2° Les étables, cours, enclos, herbages, et pâtures où auront séjourné des animaux malades seront désinfectés et ne pourront recevoir d'animaux sains de l'ordre des ruminants. La visite et la surveillance des locaux où se trouvent des animaux de l'espèce bovine, seront assurées par un vétérinaire ou, à son défaut, par un agent de l'administration.

3° Les cas de maladie devront être immédiatement déclarés au résident ou à son délégué ou aux autorités indigènes de la province.

4° Si la peste bovine vient à se déclarer dans un troupeau, les animaux malades seront abattus et enfouis sur place dans des fossés de 2 mètres de profondeur; les cadavres seront recouverts d'une couche de chaux. Les animaux des mêmes espèces qui auront été exposés à la contagion seront divisés par lots et isolés pendant 12 jours dans des locaux ou pâtures éloignés de ceux qui sont habités par des bêtes bovines. À l'expiration de ce délai, la mesure pourra être levée, si aucun cas de peste ne s'est déclaré parmi ces animaux.

5° Les foires, marches et tous rassemblements de bestiaux, ayant pour but la mise en vente les bœufs et buffles, sont provisoirement interdits dans la province de Bac-giang.

Des autorisations spéciales pourront être données par le résident de la province pour l'abattage des bœufs destinés à la boucherie. Les animaux, dans ce cas, devront suivre les itinéraires qui seront désignés pour se rendre à l'abattoir. Ils seront, en outre, soumis tous les jours à une visite sanitaire.

*
* * *

Des cas de peste bovine se sont produits tout récemment parmi les troupeaux de la concession de M. le Dr Gillard.

Le huyn de Yên-thé a été déclaré en état d'infection ; les mesures sanitaires seront appliquées dans cette région comme dans la province de Bac-giang.

Notices diverses sur les plantations agricoles en Indo-Chine.
CONCESSION THOMÉ
(Revue coloniale, 1899)

Le directeur de l'Agriculture à M. Salles, inspecteur des colonies

La concession de M. Thomé est une des plus intéressantes à étudier, moins par l'importance de ses cultures que par la nature de son organisation.

La plaine mamelonnée qui s'étend au nord du Luc-Nam, entre la région montagneuse de Bao-Day et Lam, venait d'être ravagée par les pirates et les troupes. Les villages avaient été désertés. M. Thomé, garde général des forêts venu en mission au Tonkin, puis resté au service d'un [syndicat français auquel il a, depuis, racheté ses droits](#), eut l'idée de s'y installer. Une ferme fortifiée, qui n'eut, du reste, aucune attaque à repousser, fut construite à Croix-Cuvelier. Le terrain concédé définitivement à ce

colon fut de 3.164 hectares ? Depuis, 830 hectares sont venus provisoirement s'y ajouter, et une demande de concession de 402 hectares nouveaux est en instance.

Croix-Cuvelier est presque à l'extrémité du domaine. C'est la résidence ordinaire du chef et de deux parents qui sont venus le rejoindre. Une jumenterie, avec une soixantaine de juments, et une bouverie comprenant environ quatre-vingts bêtes y sont adjointes. À peu de distance, sur la rivière, se trouve une nouvelle ferme où habite le préposé des Douanes et où sont les magasins. C'est là que les nha qué apportent leurs redevances. Chevauchant quelque peu sur le Luc-Nam par son extrémité Est, à peu de distance de Croix-Cuvelier, le domaine s'étend sur une longueur d'environ 10 kilomètres et sur une largeur approximative de 4 kilomètres jusqu'aux abords de Tam-Ra. À Tam-Ri, sur la route de Phu-Lang-Thuong, se trouve une nouvelle résidence où reste à demeure un poste de police. Deux routes relient les deux stations principales ; l'une d'elles qui traverse la concession et dessert les plus importants villages, comporte un trajet sinueux de 14 kilomètres. Il y a 30 kilomètres de Tam-Ri à Phu-Lang-Thuong, trajet généralement suivi pour venir à Hanoï. Quatre villages ont été créés dès le début par M. Thomé au moyen de familles de Muongs et Mans recrutés dans le Nord. Depuis, des Annamites sont venus d'eux-mêmes occuper d'anciens hameaux délaissés.

Les Muongs sont paresseux et difficiles à discipliner. Les Mans, contrairement à ce qui a lieu dans les autres régions, sont plus volontiers sédentaires. Ils ont, d'ailleurs, des accointances certaines avec les Annamites, qui me paraissent moins habiles agriculteurs et plus attachés qu'eux à la culture presque exclusive du riz.

C'est, comme partout, la principale production. Le colon avança les animaux et l'argent nécessaires, il est payé ensuite, tant en argent qu'en nature, en paddy principalement. À côté du riz, la canne à sucre est cultivée avec assez de succès par les villages qui l'utilisent industriellement au lieu de la consommer en nature comme la plupart des habitants du Delta. Un peu de sésame, de l'indigo, du maïs sont, en outre, produits à côté de fèves et de patates, suivant la saison.

Une plantation très exiguë de ramie existe près de Tam-Ri. Une plantation de caféiers est en voie de création près du Luc-Nam, sur un mamelon sableux. Cinq mille pieds pourront y être mis en place cet hiver. Un essai de pavot à opium sera fait sur une très petite surface à côté. Une prairie artificielle a été constituée près de la ferme avec l'herbe du Para.

Le reste des terrains disponibles doit rester en prairie naturelle. Le sous-sol, d'ailleurs, constitué par la pierre de Biên-Hoà, s'oppose presque à toute autre utilisation. Les parties élevées, où se trouve, au lieu du limon argileux peu fertile de beaucoup de régions, un dépôt siliceux, pourraient seules être cultivées avec quelque chance de succès, La présence de fougères nombreuses y décèle une dose suffisante de potasse et, probablement aussi, momentanément, d'azote mais la flore particulière aux terrains privés de chaux et insuffisamment riches en acide phosphorique dénote que ces éléments devront y être apportés pour permettre une mise en valeur rationnelle.

L'herbe produite et séchée par les soins du planteur est très grossière. Des perfectionnements sont nécessaires. La méthode actuellement suivie, qui consiste à brûler la brousse et à faucher périodiquement le gazon, est trop primitive. On ne peut brûler que des herbes sèches et, par conséquent, dont les semences arrivées à maturité sont déjà sur le sol, prêtes à germer sous les cendres refroidies. Des éléments sont en outre détruits par l'incinération des herbes. Mieux vaudrait faucher prématurément les végétaux grossiers qui croissent spontanément et les utiliser pour la confection de composts et de fumiers, qui, consommés et complétés par des additions de chaux ou autres engrais, seraient ensuite épandus sur les prairies. Un aménagement des prairies en vue des irrigations s'impose aussi.

Le directeur de l'Agriculture
Signé LEMARIÉ.

ORDRES COLONIAUX
Ordre du Dragon vert de l'Annam
(*La Dépêche coloniale*, 2 mars 1899)

GRAND OFFICIERS

Trouvé [Thomé], président de la Chambre d'agriculture du Tonkin.

[CONFLIT D'INTÉRÊT]
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 janvier 1900)

La première assemblée générale de la chambre d'agriculture complétée par les élections dont nous avons fait connaître récemment les résultats, a eu lieu hier soir à neuf heures, sous la présidence de M. Thomé.

Étaient présents : MM. Godard, vice-président ; Gobert, le commandant Tournier, Brandela, Morice, Lecacheux, Metman, de Commaille, Simonet.

Absent : M. Duchemin.

Dès l'ouverture de la séance, M. Godard, estimant que la chambre renouvelée en majorité devait réélire son bureau, a donné sa démission de vice-président.

MM. le commandant Tournier et Lecacheux ont exposé ensuite à la chambre qu'à leur avis, M. Thomé, président, venant d'être nommé commissaire général de l'Exposition de 1901, devait suivre l'exemple de M. Godard.

Cette motion a donné lieu à une discussion à la suite de laquelle M. Thomé a refusé formellement de démissionner. En présence de cette décision de M. Thomé, MM. Godard, C. Gobert, le commandant Tournier, de Commaille, Metman et Lecacheux ont donné leur démission de membres de la chambre d'agriculture, se sont retirés et ont immédiatement adressé au Président de la chambre la lettre ci-après :

Hanoï, le 12 janvier 1900.

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, estimant que les fonctions de commissaire général de l'exposition d'Hanoï en 1901 sont incompatibles avec celles de président de la chambre d'agriculture et que ces deux fonctions cumulées sur la même personne pourraient, à un moment donné, se trouver en opposition directe d'intérêt, donnons notre démission de membre de la chambre d'agriculture à la suite de votre refus formel de résilier vos fonctions de président.

En vous priant de bien vouloir transmettre la présente lettre à M. le résident supérieur, veuillez agréer, M. le président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Signé : Godard, C. Gobert, D. Tournier, de Commaille, Metman, Louis Lecacheux.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
DU SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN
le 11 janvier 1900

PRÉSIDENCE DE M. BRANDELA
(Suite)

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1900)

Hanoi, le 27 janvier 1900.

Lettre de M. Thomé, président du Syndicat des Planteurs au Tonkin à M. Beauchamp, gouverneur de la Réunion, de passage à Hanoi.

Monsieur le gouverneur,

Je profite de votre séjour dans la colonie pour vous demander s'il vous serait possible de nous faire envoyer de la Réunion, des boutures de manioc doux.

Beaucoup de planteurs du Tonkin s'intéressent à cette culture et seraient désireux d'obtenir des boutures de cette plante, venant de votre colonie, pour la cultiver et la développer au Tonkin.

Les envois de ces boutures pourraient être adressés au Syndicat des Planteurs du Tonkin. à Hanoi, qui se chargerait de les distribuer aux colons à même d'en profiter le plus avantageusement possible.

Veillez agréer, etc.

CHAMBRE D'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1900)

M. Lecacheux a adressé la lettre suivante aux électeurs à la chambre d'agriculture :

« Le 4 mars 1900.

Monsieur,

J'apprends que de nouvelles élections vont avoir lieu pour le renouvellement de la chambre d'agriculture. Je manquerais à mon devoir si je ne rectifiais pas maintenant quelques lettres qui ont été publiées à ce sujet.

Il est toujours excessivement facile de trouver, dans ces assemblées, un joint pour se disculper d'un moment d'émotion. Tel a agi M. Thomé, qui n'a pas rapporté, dans son compte-rendu, certaines paroles très importantes, et qui a préféré affirmer qu'il avait refusé de donner sa démission parce que je l'avais pris à partie en lui parlant sur un ton un peu vif. Je tiens à constater simplement que M Thomé a été intelligent de se retrancher derrière la susceptibilité. C'est un argument qui paraît toujours valable au premier abord.

Mais, voici la vérité : Avant même le début de la séance, M. Thomé, croyant avoir en moi un adversaire à ménager, m'appelait à part, et, sous prétexte de me donner un conseil, me disait :

« Vous avez vu la lettre, publiée dans *l'Avenir*, que s'est permis de vous écrire M. Tournier .? Vous savez que vous seriez en droit de poursuivre. On ne riposte pas à une lettre privée par une lettre ouverte, sans toutefois prendre l'avis de celui auquel on écrit. »

J'ai répondu à M. Thomé que la différence d'âge qui existait entre le Commandant et moi me dictait le silence, que, d'ailleurs, j'étais convaincu que cette lettre n'avait été faite que dans un but très louable.

M. Thomé, voyant très-bien que je n'étais pas amorcé, s'exprima alors ainsi :

— Nous (*sic*) avons besoin d'un membre au Conseil supérieur du protectorat, et notre choix s'est arrêté sur vous.

J'ai encore remercié M. Thomé de sa délicate attention en prétextant que les occupations de ma concession ne me permettaient pas d'accepter, et comme je finissais, nous nous mettions en place pour entrer en séance.

Jusqu'à-là, personne ne s'était aperçu du rien mais ce que tous les membres présents ont entendu, et ce qui n'a pas figuré au compte-rendu, c'est que j'ai répété, au cours de la discussion, peut-être sept à huit fois, à M. Thomé, qui s'acharnait à ne pas vouloir le comprendre :

— Mon cher Monsieur, encore une fois, je ne fais pas de question personnelle, mais une question de principe ; ne trouvez-vous pas que vos fonctions de commissaire général pourront vous gêner dans l'exercice de la présidence de la chambre d'agriculture ? S'il arrive un conflit, quelle altitude pourrez-vous tenir ?

J'ajoutais même : « Je viens d'apprendre que vous avez été nommé hier président du Syndicat des Planteurs. Or, j'ai assisté, l'année dernière, aux élections précédentes, et je me rappelle fort bien, ainsi que plusieurs de ces Messieurs, que vous avez donné votre démission parce que vous avez dit : les fonctions de président du Syndicat faisaient double emploi avec celles de président de la chambre d'agriculture, et qu'il était équitable qu'elles soient scindées.

Comment se fait-il que vous ayez accepté à nouveau le cumul des deux mêmes présidences ?

La tactique est bien visible. Je ne veux pas, aujourd'hui, donner de commentaires. Je le répète, je n'ai nullement pris a partie M. Thomé ; je me suis toujours adressé au président de la chambre d'agriculture. Au cours de la séance du 13, j'en ai fait tellement une question de principe que j'ai trouvé le cas de M. Simonet ¹ identique à celui de M. Thomé. Pourquoi donc l'ancien président de la chambre d'agriculture n'a-t-il pas cru devoir rapporter aussi, dans son compte-rendu, ce qui avait été exposé contre la présence, anormale à mon avis, de M. Simonet à la chambre d'agriculture ?

Parce que M Simonet, aux appointements de 300 \$ par mois, est secrétaire particulier de M. Thomé à l'Exposition de 1901 ;

parce que M. Simonet est secrétaire de M. Thomé au Syndicat des Planteurs, etc.

Si c'est parler vivement que d'exposer sa façon de penser, alors j'admets le fait.

Les électeurs qui nous avaient élus devaient savoir intégralement ce qui s'était passé, et la fabrication après coup d'un compte-rendu incomplet est inadmissible.

Aux prochaines élections, les planteurs auront apprécié la conduite des six premiers membres démissionnaires.

Je n'insisterai pas sur la lettre imprimée envoyée à chaque planteur par M. Thomé . Je ne lui ferai remarquer aujourd'hui que deux mots :

« En présence, écrit M. Thomé, d'une interpellation aussi vive de la part de deux *membres nouveaux*, la question devenait personnelle. »

Pourquoi *nouveaux* ? Est-ce que les membres nouveaux ne seraient pas élus au même titre et n'auraient pas les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres ? Analysez ce mot et rapprochez-le de la communication que M. Thomé m'a faite au sujet du Conseil supérieur du protectorat, et vous y puiserez d'utiles renseignements.

Et à l'alinéa suivant, M. Thomé, d'une manière très coulante, semble vouloir dire que j'ai agi contre M. le gouverneur général dans la séance du 12 !

Petite politique fort habile, quoiqu'un peu prétentieuse, mais sans effet et à laquelle personne ne s'est trompé.

J'ai tenu à remettre les choses au point pour que les intérêts des planteurs, mieux exposés que l'année passée à l'administration compétente, soient de ce fait mieux défendus.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. »

LECACHEUX.

¹ Timothée Simonet : envoyé en 1895 à Hanoi par la firme Saint frères pour répandre la culture du jute au Tonkin.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 novembre 1902)

Chevalier

M. Thomé (Marie-Louis-Édouard-Irénée-Paul), commissaire général de l'exposition de Hanoï, ancien président de la chambre d'agriculture du Tonkin, ancien membre du conseil supérieur de l'Indo-Chine ; 6 ans de services civils et militaires, 1 campagne de guerre. Titres exceptionnels : services particulièrement distingués rendus à la colonisation de l'Indo-Chine ; organisation des services de l'exposition de Hanoï.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1902)

Thomé (Louis), à Croix-Cuvelier (Bac-giang) ;
Thomé (Paul), à Hanoï ;

CRÉATION D'UNE FÉCULERIE
PROJET INITIALEMENT PRÉSENTÉ EN NOVEMBRE 1899
PAR MM. ZOLLA ET LECACHEUX

L'EXPOSITION DE HANOÏ
ET
L'INDUSTRIE AU TONKIN
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 juin 1903)

[146] Toujours dans le même rayon et en suivant cette sorte de ceinture autour du Delta, nous rencontrons, à 40 kilomètres de là, les installations de MM. Thomé et Cie. La Croix-Cuvelier, première installation faite, et l'établissement de Luc-Nam. Cette plantation, dont la mise en valeur date déjà de 1892, s'est complétée par la réunion de plusieurs concessions voisines, et elle vient d'étendre son champ d'action par l'installation d'une féculerie qui traitera le manioc produit par la plantation. Cette usine, en marche normale, peut traiter dix mille kilos de racines par jour et les transformer en fécula et en tapioca.

(in *Mission à l'exposition de Hanoï et en Extrême-Orient (1902-1903) : rapport général* par Antony Jully et le capitaine Albert Ducarre, commissaire adjoint, 1903)

[48] La féculerie de Luc-Nam, connue sous le nom de Domaine du Croix-Cuvelier, expose divers échantillons de tapioca brut, tapioca concassé, fécula de manioc, fécula de patates et fécula blutée. Elle a été dotée par son propriétaire qui, si nous ne nous trompons, touche de près au commissaire général de l'Exposition, d'un matériel perfectionné très complet. Cette industrie, qui prospère aujourd'hui à la Réunion, a-t-

elle les mêmes chances de succès au Tonkin ? Le manioc, [en Indochine], est d'un usage moins courant que dans les Mascareignes et à Madagascar ; les produits cependant sont fort beaux et c'est le début de l'usine. Souhaitons-lui donc bonne chance.

LES PLANTEURS DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1904)

La lettre suivante a été adressée à M. le gouverneur général, au nom des planteurs du Tonkin :

Croix-Cuvelier, le 14 février 1904.

Monsieur le gouverneur général,

Au moment où vous allez quitter le Tonkin, je viens, en mon nom personnel et au nom du Syndicat des planteurs, dont j'ai l'honneur d'être président, vous exprimer nos sentiments de profonde gratitude pour l'essor que vous avez donné à la colonie et, en particulier, pour toutes les mesures que vous avez prises en faveur des colons agriculteurs, mesures qui nous ont puissamment aidés dans nos entreprises culturelles.

Grâce à votre politique énergique, la pacification a fait d'immenses progrès dans les Hautes Régions. Personne ne saurait plus le contester aujourd'hui : ces progrès, cette sécurité ont permis à bon nombre d'entre nous de créer des établissements agricoles dans les régions où il était impossible autrefois de pénétrer : ces entreprises sont la preuve vivante et palpable de la sécurité obtenue.

Pour ne citer que les entreprises de ces régions autrefois fermées à la colonisation, on peut montrer aujourd'hui : trois plantations sur la rivière Claire aux environs de Tuyên-quan, l'établissement du Comptoir français à Cam-ké sur le fleuve Rouge, une ferme d'élevage à Cho-bo, la concession Bourguin-Meiffre, la Ferme des Pins de MM. Chesnay et de Boisadam, les plantations de café de Hung-hoa ou trois groupes de planteurs s'adonnent à cette culture ; enfin, la Croix-Cuvelier, dans le haut Loch-nam. que vous avez bien voulu visiter tout dernièrement, où, depuis plus de quinze mois que je suis installé, pas une alerte ne s'est produite dans cette plaine qui, par sa situation entre les massifs montagneux du Dong-trieu et du Baoday, a été le siège de la piraterie la plus active.

Il y a trois ans, le nombre des entreprises culturelles, presque toutes localisées dans le Delta, n'atteignait pas dix. Actuellement, on peut en compter plus de trente en pleine activité et beaucoup de colons se disposent à créer de nouvelles plantations.

Voilà les faits, M. le gouverneur général, ils montrent sous son vrai jour la situation de la colonie, situation prospère, grâce à vos efforts constants durant ces trois années.

Cette prospérité ira croissant si la colonie continue à recevoir la même Impulsion, la même direction ; aussi, tous nous souhaitons ardemment votre prompt retour parmi nous et la réussite du projet que vous allez soutenir en France. Nos voix vous accompagnent dans ce voyage. Vous en rapporterez, nous en sommes persuadés, l'avenir assuré pour cette colonie que vous avez sortie des hésitations et des tâtonnements du début.

En terminant permettez-moi, M. le gouverneur général, de vous remercier personnellement d'être venu à la Croix-Cuvelier : votre visite a été pour moi un précieux encouragement et une marque de sympathique bienveillance dont je vous suis profondément reconnaissant.

Veillez agréer, M. le gouverneur général, l'expression de notre respectueuse considération et de notre entier dévouement.

P. Thomé,
président du Syndicat des planteurs du Tonkin.

ALBERT GAISMAN,
L'ŒUVRE DE LA FRANCE AU TONKIN
Paris, 1906, p. 167

.....
FABRIQUE DE FÉCULE.

Une usine de manioc a été fondée près d'Hanoï. Elle exporte en France 50 tonnes de fécule de manioc par an, et livre à la consommation indo-chinoise environ 10.000 kilogrammes de tapioca. Dans son rapport à la chambre de commerce de Lyon sur l'exposition d'Hanoï, M. Frachon cite à ce propos le fait suivant qui se passe de commentaires : « Pour ce manioc qui fournit un tapioca au moins égal aux meilleures qualités du Brésil, on est obligé de le vendre en France sous la rubrique de cette provenance pour le faire accepter de la clientèle, tant la routine et les préjugés sont tenaces dans le public. »

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 648-649)

120. Thomé, Louis, planteur, Luc-nam, Bac-giang.

INDUSTRIES À CRÉER
(Jung, *L'Avenir économique de nos colonies*)

Au point de vue agricole, l'industrie trouvera des produits de tout ordre, mais, comme l'écrit si justement le résident de Bac-Giang :

« Il y a deux écueils à éviter : le premier, c'est l'installation d'une fabrique sans s'être assuré d'avoir régulièrement les matières premières pour l'alimenter. Ainsi, nous avons à Bac-Giang, une féculerie qui ne deviendra prospère que lorsque le manioc qu'elle transforme sera produit en quantité assez considérable pour qu'elle ne chôme pas une grande partie de l'année. Le deuxième écueil, c'est une concurrence trop grande.

Comment on ruine une colonie
(*La Croix*, 25 mai 1909)

M. Michel Roman montre dans le *Mouvement social*, par des observations personnelles fort curieuses, comment s'explique le marasme de nos colonies d'Extrême-Orient et notamment du Tonkin :

.....
Le domaine de la Croix-Cuvelier, que nous avons décrit au cours de cette étude, n'a pas échappé à la loi commune : malgré sa bonne organisation du début, il a périclité son développement industriel, qui avait débuté vers 1900, s'est arrêté, et ses gérants en

sont réduits à se contenter pour les redevances de ce que les indigènes veulent bien leur payer.

.....

Encore l'Indo-Chine !
(*Gil Blas*, 30 novembre 1909)

L'article de notre collaborateur Henri Siegler-Pascal a produit un grand émoi dans les milieux coloniaux et nous recevons la lettre ci-après que nous publions avec d'autant plus de plaisir qu'elle émane d'une personnalité très au courant des choses d'Indo-Chine.

Paris, 29 novembre 1909.

Monsieur le directeur,

Voulez-vous me permettre de souligner un certain nombre de passages de l'article paru dans *Gil Blas* du 27 novembre, sous la signature de M. Henri Siegler-Pascal, article qui mérite, par sa documentation et aussi par l'avertissement qu'il donne au pays, quelques commentaires circonstanciés.

J'ai vécu quinze ans en Indo-Chine et j'ai été, aussi bien que tout autre, en contact avec la race annamite, notamment pendant dix ans dans mon domaine agricole de Croix-Cuvelier, au Tonkin.

Je me crois donc autorisé à préciser le sens des observations fort intéressantes de votre correspondant.

L'Indo-Chine est *exaspérée* contre nous, dit M. Siegler. Une crise existe, elle n'est pas douteuse, mais si *exaspération* il y a, elle est localisée au Tonkin, et le Tonkin n'est pas toute l'Indo-Chine ; en second lieu, cette exaspération est-elle due à nos brutalités ? Avouons-le sans détours, nous avons quelquefois le geste prompt et la main leste. En ce cas, les exaspérés, c'est nous. Mais à qui vont ces taloches ? À cette classe fort peu recommandable des boys et coolies qui vivent des miettes de notre luxe.

Tout autre est notre conduite avec les paysans indigènes, vis-à-vis desquels on pourrait peut-être nous reprocher une tutelle trop paternelle à certains jours. Avec ces derniers, nous n'avons presque pas de contact, et c'est la certainement l'explication de notre insuccès : peu de Français, fonctionnaires ou colons, comprennent la mentalité du peuple annamite, bien rares sont ceux qui parlent la langue du pays et peuvent en toute circonstance se passer des interprètes indigènes, spécialistes douteux, toujours prêts à nous trahir.

La gabelle et les impôts, voilà, au dire de votre correspondant, une de nos grandes erreurs ; comme lui, je n'en dirai qu'un mot et je ne parlerai que du sel : *il est moins cher depuis l'établissement du monopole*. Pourquoi ? Simplement parce que la vente est aujourd'hui réglementée, les prix fixés, tandis qu'autrefois les mandarins et leurs complices, les négociants chinois, accaparaient les magasins à sel et vendaient aux prix qui leur convenaient. Quant aux impôts soit directs, soit de consommation, la question a été traitée de main de maître par M. de Pouvoirville, dans la *Dépêche coloniale*, avec des chiffres incontestables : cette question est jugée, inutile d'y revenir, ce serait d'ailleurs trop long.

Cela dit, il est certain que l'Indo-Chine est en péril, que le Tonkin surtout traverse une crise des plus dangereuses ; l'insurrection est partout à l'état aigu ou latent ; le De Tham, ce vulgaire bandit qu'on aurait pu cueillir comme un apache, nous tient en échec depuis des mois. Cela tourne au grotesque : un corps d'armée mobilisé pour prendre la tigresse de Marseille terrée dans un trou ! Le gouverneur général Klobukowski, dégoûté, file à Saïgon et va rentrer en France.

Où est vraiment la cause du mal

Quelles sont les causes de cette situation ? Ce n'est pas dans les coups de trique, ni dans la gabelle, ni dans les impôts qu'il faut les chercher. Le mal est ailleurs et plus profond ; il date de plusieurs années : à la politique ferme et étroite de 1897 à 1902 a succédé la méthode Beau ; politique de laisser-aller, d'hésitations et de demi-mesures. Votre correspondant a cité les justes critiques du *Temps*. Je le cite à non tour pour rappeler cette phrase si expressive : M. Beau a promené son ennui pendant cinq ans à travers l'Indo-Chine.

Ajoutez à cela l'influence de la guerre russo-japonaise où le peuple n'a vu qu'une formidable raclée donnée par les jaunes et reçue par les blancs, et vous aurez l'explication très simple de notre décadence qui, j'espère, ne sera que momentanée : nous avons perdu la face. nous n'avons plus de prestige qui faisait notre force principale, et, sous l'impulsion d'habiles meneurs, les pêcheurs en eau trouble ont recommencé la piraterie plus pour dévaliser leurs congénères que pour nous chasser du pays.

En fin de compte, les Annamites savent fort bien qu'ils ne seront jamais un peuple libre ; eussent-ils le choix de la sauce à laquelle ils seront mangés, ils préféreraient, j'en suis certain, la sauce française. C'est encore la moins amère : ils ont goûté de la sauce chinoise et n'en veulent plus ; quant à la sauce japonaise, ils s'en méfient et n'ignorent pas ce qui se passe en Corée.

Quelque mauvaise que soit actuellement la situation de notre grande colonie d'Asie, rien n'est désespéré et même pour attirer l'attention du public français, il est exagéré, à notre avis, de mettre sur le tapis la question de l'abandon de l'Indo-Chine et surtout de l'abandon forcé ; nous pourrions, à bon droit, mériter le reproche d'inconstance et de découragement facile que les étrangers ont toujours objecté aux tentatives coloniales françaises.

Qu'on envoie en Indo-Chine un gouverneur énergique et habile, en peu d'années tout le mal sera réparé.

Thomé de Charaix.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs, Année 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

120. Thomé, Louis, planteur, Luc-nam, Bac-giang ;

L'Industrie au Tonkin en 1912
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1913)

[121] La féculerie de Luc-nam, dont les tapiocas avaient conquis déjà une place importante sur le marché, a interrompu sa fabrication.

Suite :

[Société anonyme française de colonisation en Annam-Tonkin.](#)